

ANNEXE

La présente annexe au Document d'Enregistrement (l'"Annexe") a été préparée aux fins de l'article 26(4) du Règlement Prospectus. Cette Annexe doit être lue comme une introduction au Document d'Enregistrement.

Toute décision d'investir dans des titres de créance ou des instruments dérivés de l'Emetteur doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Document d'Enregistrement et des modalités relatives aux valeurs mobilières, telles qu'elles sont exposées dans le prospectus ou autre document d'offre pertinent par l'investisseur ; l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi ; lorsqu'une action relative aux informations contenues dans un Document d'Enregistrement est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Document d'Enregistrement avant le début de la procédure judiciaire ; la responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté l'Annexe, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque l'Annexe est trompeuse, inexacte ou incohérente, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, ou lorsqu'elle ne fournit pas, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres.

Informations clés sur l'Emetteur
Qui est l'Emetteur des valeurs mobilières?
Domicile et forme juridique de l'Emetteur Barclays Bank PLC (l'"Emetteur") est une société publique à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1026167. La responsabilité des membres de l'Emetteur est limitée. Son siège social et principal est sis à 1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni (numéro de téléphone +44 (0)20 7116 1000). Le Legal Entity Identifier (LEI) de l'Emetteur est G5GSEF7VJP5I7OUK5573.
Activités principales de l'Emetteur Les activités du Groupe comprennent les services bancaires aux consommateurs et les opérations de paiement dans le monde entier, ainsi qu'une banque mondiale de détail et d'investissement de premier plan, offrant un service complet. Le Groupe comprend Barclays PLC avec ses filiales, en ce compris l'Emetteur. La principale activité de l'Emetteur est d'offrir des produits et des services destinés aux grands clients, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de banque de gros ou de clients bancaires internationaux. Le terme " Groupe " désigne Barclays PLC avec ses filiales et le terme " Groupe Bancaire Barclays " désigne Barclays Bank PLC avec ses filiales.
Principaux actionnaires de l'Emetteur La totalité des actions ordinaires émises par l'Emetteur est la propriété effective de Barclays PLC. Barclays PLC est la société holding finale du Groupe.
Identité des principaux directeurs généraux de l'Emetteur Les principaux directeurs généraux de l'Emetteur sont James Staley (Chief Executive Officer and Executive Director) et Tushar Morzaria (Executive Director).
Identité des commissaires aux comptes de l'Emetteur Les commissaires aux comptes de l'Emetteur sont KPMG LLP (" KPMG "), experts comptables et commissaires aux comptes agréés (membre de l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles), à l'adresse 15 Canada Square, Londres E14 5GL, Royaume-Uni.
Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur?
L'Emetteur a extrait les informations financières consolidées sélectionnées figurant dans le tableau ci-dessous pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 des états financiers consolidés annuels de

l'Emetteur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (les "**Etats Financiers**"), qui ont chacun été audités sans réserve par KPMG.

Résultats consolidés		
	Au 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(en millions de livres sterling)</i>		
Revenu net d'intérêt	3.907	3.130
Commissions et honoraires nets	5.672	5.607
Charges de dépréciation des crédits	(1.202)	(643)
Résultat net des opérations de négoce	4.073	4.364
Bénéfice avant impôt	3.112	1.286
Bénéfice/(perte) après impôt	2.780	1.010
Bilan consolidé		
	Au 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(en millions de livres sterling)</i>		
Total des actifs	876.672	877.700
Titres de créance en circulation	33.536	39.063
Passif subordonné	33.425	35.327
Prêts et avances au coût amorti	141.636	136.959
Dépôts au coût amorti	213.881	199.337
Total des fonds propres	50.615	47.711
Intérêts minoritaires	0	2
Certain Ratios des Etats Financiers		
	Au 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(%)</i>		
Capital Common Equity Tier 1	13,9	13,5
Capital réglementaire	22,1	22,2
Ratio de levier CCR	3,9	4,0

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Emetteur ?

Les risques matériels sont ceux auxquels l'équipe de direction accorde une attention particulière et qui pourraient entraîner un écart important entre la stratégie, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Bancaire Barclays et les attentes. Les risques émergents sont ceux qui ont des composantes inconnues, dont l'impact pourrait se cristalliser sur une période plus longue. En outre, certains autres facteurs échappant au contrôle du Groupe Bancaire Barclays, notamment l'intensification du terrorisme ou des conflits mondiaux, les catastrophes naturelles, les épidémies et autres événements

similaires, bien que non détaillés ci-dessous, pourraient avoir un impact similaire sur le Groupe Bancaire Barclays.

Risques importants existants et émergents pouvant avoir un impact sur plus d'un risque principal

Outre les risques matériels et émergents ayant un impact sur les principaux risques exposés ci-dessous, il faut également tenir compte des risques matériels existants et émergents qui peuvent avoir un impact sur plus d'un de ces principaux risques. Ces risques sont les suivants : (i) des conditions économiques et de marché mondiales et locales potentiellement défavorables, ainsi que des développements géopolitiques ; (ii) l'impact du COVID-19 ; (iii) le processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE ; (iv) l'impact des changements de taux d'intérêt sur la rentabilité du Groupe Bancaire Barclays; (v) l'environnement concurrentiel dans le secteur des services bancaires et financiers ; (vi) le programme de changement réglementaire et son impact sur le modèle d'entreprise ; (vii) l'impact du changement climatique sur les activités du Groupe Bancaire Barclays; et (viii) l'impact des réformes des taux d'intérêt de référence sur le Groupe Bancaire Barclays.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays résultant de la défaillance de clients ou contreparties, d'honorer pleinement leurs obligations envers les membres du Groupe Bancaire Barclays, y compris le paiement intégral et en temps voulu du principal, des intérêts, des garanties et des autres créances.

Le Groupe Bancaire Barclays est exposé aux risques liés aux changements de qualité du crédit et des taux de recouvrement des prêts et avances dus par les emprunteurs et les contreparties de tout portefeuille spécifique. Les domaines suivants sont concernés par des incertitudes sur le portefeuille du Groupe Bancaire qui pourraient avoir un impact sur les performances : (i) le commerce de détail, les secteurs de l'hôtellerie et des loisirs au Royaume-Uni, (ii) le caractère abordable des prix pour les consommateurs, (iii) le marché immobilier britannique, (iv) la souscription de financement par effet de levier et (v) le portefeuille hypothécaire italien. Le Groupe Bancaire Barclays a également des expositions individuelles importantes envers des contreparties uniques, tant dans ses activités de prêt que dans ses services financiers et ses activités commerciales.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte résultant d'une éventuelle évolution défavorable dans la valeur des actifs et des passifs du Groupe Bancaire Barclays résultant de la fluctuation dans les variables du marché. Ces variables comprennent, sans s'y limiter, les taux d'intérêt, les devises, le prix des actions, le prix des matières premières, les écarts de crédit, les volatilités implicites et les corrélations d'actifs par rapport aux portefeuilles du Groupe Bancaire Barclays, les activités de négoce, l'exécution des transactions des clients.

Risque de trésorerie et de capital

Le Groupe Bancaire Barclays est confronté à trois principaux types de risques de trésorerie et de capital :

- (1) le risque de liquidité – est le risque que le Groupe Bancaire Barclays ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles ou contingentes ou qu'il n'ait pas le montant, la teneur et la composition appropriés de financement stable et de liquidité pour soutenir ses actifs, qui peuvent également être affectés par un changement de la notation de crédit ;
- (2) le risque de capital – est le risque que le Groupe Bancaire Barclays ait un niveau ou une composition de capital insuffisant pour soutenir ses activités commerciales normales et ses régimes de retraite ainsi que satisfaire à ses exigences de capital réglementaire dans des conditions d'exploitation normales ou dans des conditions de stress (tant réelles que définies aux fins de la planification interne ou des tests de résistance réglementaires) ; et
- (3) le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - est le risque que le Groupe Bancaire Barclays soit exposé à la volatilité des capitaux ou des revenus en raison d'une inadéquation entre les expositions aux taux d'intérêt de ses actifs et passifs (non négociés).

Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays en raison de processus ou systèmes défaillants ou inadéquats, de facteurs humains ou d'événements extérieurs lorsque la cause profonde n'est pas due à des risques de crédit ou de marché. Par exemple: (i) la résilience opérationnelle, (ii) les cybermenaces, (iii) la technologie nouvelle et émergente, (iv) la fraude externe, (v) la gestion des données et la protection des informations, (vi) le commerce par algorithme, (vii) l'erreur de traitement, (viii) l'exposition des fournisseurs, (ix) les estimations et les appréciations comptables critiques, (x) le risque fiscal et (xi) la capacité d'embaucher et de conserver les employés adéquatement qualifiés.

Le risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles est le risque de conséquences négatives potentielles dérivant des évaluations financières ou des décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèles incorrects ou mal utilisés. Les modèles sont, par nature, des représentations imparfaites et incomplètes de la réalité parce qu'ils reposent sur des hypothèses et des entrées de données et peuvent donc être sujets à des erreurs affectant la précision de leurs résultats. Les erreurs ou l'utilisation abusive des modèles peuvent conduire le Groupe Bancaire Barclays (entre autres) à prendre des décisions commerciales inappropriées et/ou à des inexactitudes ou erreurs dans le gestion des risques du Groupe Bancaire Barclays et du processus de rapportage réglementaire.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement est le risque de préjudice pour les consommateurs, les clients, l'intégrité du marché, la concurrence effective ou le Groupe Bancaire résultant d'une offre inappropriée de services financiers, y compris les cas de faute intentionnelle ou de négligence. Ce risque pourrait se manifester de diverses manières : (i) comportement fautif des employés, (ii) gouvernance et cycle de vie des produits, (iii) criminalité financière, (iv) protection des données et de la vie privée et (v) accent mis par la réglementation sur la culture et la responsabilité.

Risque réputationnel

Le risque réputationnel est le risque qu'une action, une transaction, un investissement, un événement, une décision ou une relation d'affaire réduise la confiance dans l'intégrité et la compétence du Groupe Bancaire Barclays. Le risque réputationnel peut découler de problèmes opérationnels ou de questions de conduite qui nuisent aux consommateurs, aux clients, à l'intégrité du marché, à une concurrence effective ou au Groupe Bancaire Barclays.

Risque juridique et aspects juridiques, concurrentiels et réglementaires

La Groupe Bancaire Barclays exerce des activités sur un marché très réglementé qui l'expose au risque juridique découlant (i) de la multitude de lois et de règlements qui s'appliquent aux activités qu'elle exerce, qui sont très dynamiques, qui peuvent varier selon les juridictions, et sont souvent peu claires dans leur application à des circonstances particulières, notamment dans les domaines nouveaux et émergents ; et (ii) de la nature diversifiée et évolutive des activités du Groupe Bancaire Barclays et de ses pratiques commerciales. Dans chaque cas, le Groupe Bancaire Barclays est confronté au risque de perte ou à l'imposition de pénalités, de dommages et intérêts ou d'amendes suite au non-respect des membres du Groupe Bancaire Barclays de leurs obligations légales, y compris les exigences légales ou contractuelles. Le risque juridique peut survenir en relation avec un certain nombre de facteurs de risque, notamment (sans s'y limiter) en raison (i) du retrait du Royaume-Uni de l'UE, (ii) de la réforme des taux de référence, (iii) du programme de changement réglementaire, et (iv) de l'évolution rapide des règles et des réglementations en matière de protection des données, de la vie privée et la cybersécurité.

L'Emetteur et le Groupe Bancaire Barclays sont soumis à d'importants pouvoirs de résolution

En vertu de la Loi Bancaire (*Banking Act*), des pouvoirs importants sont accordés à la Banque d'Angleterre (ou, dans certaines circonstances, au Trésor de Sa Majesté (*HM Treasury*)), en consultation avec l'Autorité de Régulation Prudentielle du Royaume-Uni (*United Kingdom Prudential Regulation Authority*), l'Autorité de Surveillance des Marchés Financiers (*Financial Conduct Authority*) et le Trésor de Sa Majesté, le cas

échéant, dans le cadre d'un régime de résolution spéciale. Ces pouvoirs permettent à la Banque d'Angleterre (ou tout successeur ou remplaçant de celle-ci et/ou toute autre autorité au Royaume-Uni pouvant exercer le Pouvoir de Renflouement du Royaume-Uni (*UK Bail-in Power*)) (l'"**Autorité de Résolution**") de mettre en œuvre diverses mesures de résolution et options de stabilisation (y compris, mais sans s'y limiter, l'outil de renflouement) à l'égard d'une banque ou d'une entreprise d'investissement britannique et de certaines de ses filiales (dont actuellement l'Emetteur) (chacune étant une "**entité pertinente**") dans des circonstances où l'Autorité de Résolution est satisfaite que les conditions de résolution pertinentes sont remplies.

"**Pouvoir de Renflouement du Royaume-Uni**" désigne toute réduction de valeur, conversion, transfert, pouvoir de modification et/ou de suspension existant de temps à autre en vertu de toute loi, réglementation, règle ou exigence relative à la résolution des banques, des sociétés de groupe bancaire, des établissements de crédit et/ou des entreprises d'investissement constituées au Royaume-Uni en vigueur et applicable au Royaume-Uni à l'Emetteur ou à d'autres membres du Groupe (telles qu'elles ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre) en vertu duquel les obligations d'une banque, d'une société de groupe bancaire, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement ou de l'une de ses filiales peuvent être réduites, annulées, modifiées, transférées et/ou converties en actions ou autres titres ou obligations du débiteur ou de toute autre personne.